



*Mission Permanente de la République d'Haïti
auprès des Nations Unies*

**40^{ème} SESSION DE LA COMMISSION DE LA POPULATION ET DU
DEVELOPPEMENT**

**INTERVENTION DE MARIE SUZIE JOHANNE BEAUCHAMPS
CHEF DE SERVICE DES STATISTIQUES SOCIALES
INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE
(IHSI)
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES (MEF)**

**(Point 4 de l'Agenda de la 40^e Session de la Commission de la
Population et du Développement)**

New York, le 11 avril 2007

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous féliciter ainsi que les autres membres du bureau pour votre élection à la présidence de la quarantième Session de la Commission de la Population et du Développement. Je profite pour remercier le Secrétariat de la Commission pour cette documentation enrichissante et instructive.

Haïti s'associe à la déclaration du Groupe des 77 et la Chine faite par la présidence Pakistanaise du Groupe.

Monsieur le Président,

Je voudrais dans mon intervention présenter certaines caractéristiques démographiques de la population haïtienne, brosse ensuite la structure de la population par grand groupe d'âges, exposer la situation des personnes âgées en Haïti et faire ressortir les actions entreprises par le Gouvernement Haïtien depuis la déclaration de Caire.

La population de la République d'Haïti est évaluée à un peu plus de 9 millions (9.620.408) d'habitants. Avec une superficie de 27.700 km², sa densité est de 347 habitants/km², ce qui la classe parmi les pays à forte densité de population.

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat a été réalisé en 2003. Entre 1982-2003, période intercensitaire, la population haïtienne résidente a connu un rythme de croissance moyen annuel de 2,5%. Ce taux de croissance fait qu'Haïti se situe parmi l'un des pays à fort taux de croissance démographique dans la région de l'Amérique Latine et de la Caraïbe.

La population haïtienne est caractérisée par une structure jeune. Près de 36,5% sont constitués d'enfants de moins de 15 ans et 11,7% de moins de 5 ans. Cette structure est le résultat combiné des facteurs internes : une natalité relativement élevée, une mortalité modérée et une

émigration massive aux âges actifs. Les personnes âgées entre 15-64 ans, représentent 58,3% de la population totale et celles âgées de 65 ans et plus 5,1%.

La distribution de la population par sexe met en évidence à l'échelle nationale, la supériorité numérique des femmes par rapport aux hommes (52,0% contre 48,0%). Il en résulte ainsi un rapport de masculinité égal à 93 hommes pour 100 femmes. Au dernier recensement de 2003, le taux de natalité était de 28 naissances pour mille naissances vivantes. Ce taux était beaucoup plus élevé en milieu rural (30,0 ‰) qu'en milieu urbain (25,0‰).

Au cours des périodes censitaires les changements au niveau des grands groupes d'âges restent peu significatifs. Il a été constaté que la population haïtienne demeure une population essentiellement jeune, n'empêche qu'au fil du temps le groupe des personnes âgées ou des vieux prend de l'importance. Comme signalé plus haut en 2003, suivant la structure des grands groupes d'âges, les 65 ans et plus étaient de 5,1%, cependant le pourcentage des personnes âgées c'est-à-dire les 60 ans et plus étaient de 7,4% avec une surreprésentation des femmes. Dès maintenant, ce taux interpelle puisqu'il ne faut pas seulement résoudre les problèmes des jeunes et des adultes qui sont déjà nombreux mais il faut également se pencher de manière urgente sur la situation des personnes âgées.

Avec ce taux, Haïti fait partie du groupe de pays à vieillissement modéré. L'indice de vieillesse de la population haïtienne est de 15,3%, ce qui signifie que l'on compte environ 15 personnes âgées de 60 ans et plus pour 100 jeunes âgés entre 0 et 19 ans. Un fait est certain, la population des personnes âgées n'a cessé de croître au fil des années, parfois à un rythme un peu plus rapide que la population totale. En valeur absolue, l'effectif des personnes âgées est passé de 194 888 en 1950 à 289 300 en 1971, puis à 421 542 en 1982 pour atteindre 618 187 en 2003.

Monsieur le Président,

Le vieillissement démographique est l'un des phénomènes auxquels est confronté le monde actuel.

Dans les pays en développement comme le notre, le problème se pose autrement. Les pouvoirs publics n'ont presque pas encore défini des politiques en matière de vieillissement. Il s'ensuit qu'une large partie de la population âgée est dépourvue de couverture sociale et n'a pas accès aux services et aux soins spécifiques que demande leur condition. Il y a donc lieu pour ces pays de démontrer leur capacité à élaborer et mettre en place des politiques de santé et des politiques sociales à l'intention des personnes âgées. En effet, les structures traditionnelles de solidarité au sein de ces sociétés que sont la famille, la parenté, les réseaux communautaires, assuraient la protection des personnes âgées. Ces structures traditionnelles sont cependant perturbées, fragilisées par des bouleversements sociétaux, des mutations socio-économiques qui affectent leur équilibre et leur dynamique interne. Dans plusieurs de ces pays, les réseaux primaires de solidarité ont donc tendance à s'essouffler.

Dans la culture populaire haïtienne par exemple, la vieillesse était traditionnellement perçue comme un signe de bénédiction et de sagesse. L'âge a longtemps conféré autorité et prestige. Les aînés sont l'objet du respect et de la considération de leurs descendants et de la communauté entière. Il était généralement admis que la prise en charge des personnes âgées soit assurée en premier lieu par leurs enfants ou par d'autres membres de la famille. Des éléments d'observation et d'information tendent toutefois à montrer qu'un grand nombre de personnes âgées dans la société haïtienne actuelle font l'expérience au quotidien de l'isolement social et de la misère matérielle. La grande majorité des personnes âgées ont en effet travaillé pendant la période active de leur vie comme indépendants, dans l'informel, et se retrouvent donc sans pension de retraite à la fin de leur vie active. Un nombre significatif d'entre elles continuent à travailler aussi longtemps qu'elles en ont la capacité, ne pouvant compter sur l'aide de leur famille ou

d'une rente quelconque. Plusieurs sont obligées d'assumer la lourde charge de chefs de ménage.

Ces divers éléments sont, entre autres, des indicateurs de la situation difficile dans laquelle évoluent et vivent beaucoup de personnes âgées en Haïti. La population des personnes âgées n'a en effet pas de visibilité sociale. Dans les pays comme le notre, la problématique de la vieillesse n'est pas encore à l'ordre du jour, elle ne figure pas dans l'agenda des pouvoirs publics. D'où la nécessité de sensibiliser et de mobiliser l'opinion publique sur ce sujet, et de porter les décideurs politiques dans ces pays à définir et mettre en place une politique de vieillesse.

A court et moyen terme, il faudrait inclure dans les programmes d'action des organes gouvernementaux des volets s'adressant spécifiquement aux personnes âgées. Les acteurs une fois identifiés pourraient, en s'appuyant sur les organisations intervenant sur le terrain, mettre en place des programmes de sensibilisation et de formation des populations sur les besoins des personnes âgées par exemple en matière de nutrition, de prévention de certaines maladies liées à l'âge, de dénonciation de certaines pratiques culturelles qui discriminent notamment des femmes âgées. A l'instar des luttes entreprises depuis déjà quelque temps contre les abus, les violences faites aux femmes et aux enfants, les organismes de droits humains ont pour devoir de déployer des efforts contre les différents cas de maltraitance dont sont victimes les personnes âgées.

Monsieur le Président,

Depuis la Conférence Internationale sur la Population et le Développement en 1994, le Gouvernement Haïtien, signataire de la déclaration du Caire, s'efforce de s'organiser en vue de l'amélioration de la qualité de la vie dans le pays. Il donne la priorité à la mise en place des conditions nécessaires à une exploitation rationnelle des opportunités pour gérer et améliorer le capital humain en Haïti.

De ce fait, le Gouvernement en créant la Secrétairerie d'Etat à la Population s'est engagé à travers la politique nationale de population à assurer une certaine adéquation entre les besoins de la population et les

ressources disponibles dans les perspectives du développement durable. Les programmes nationaux et/ou sectoriels ont pris en compte le binôme population/développement. Cependant, pour que cette politique soit totalement cohérente, elle devrait tenir compte de manière spécifique les besoins des différents groupes d'âges particulièrement les personnes âgées qui parfois ne font l'objet d'aucune politique. Enfin, le rythme de croissance de la population suivant ces groupes spécifiques d'âges doit être nécessairement pris en compte dans la planification du développement économique et social et ce, dans le cadre du suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Dans le domaine des droits et sante en matière de reproduction, avec l'aide de la société civile, des ONG et des bailleurs de fonds particulièrement l'UNFPA, le Gouvernement Haïtien a entrepris de nombreuses initiatives telles que le plan d'actions prioritaires et de mesures préparatoires au renforcement du système national de santé, le plan stratégique de réduction de la mortalité maternelle qui sont en cours d'exécution.

Monsieur le Président,

Je ne saurais terminer cette présentation sans souligner que la femme haïtienne joue un rôle important dans le développement du pays tant sur le plan économique que sur le plan familial. Pourtant, en dépit de ce rôle, elle est culturellement et socialement désavantagée. Sur le plan social particulièrement sa situation est beaucoup plus complexe. Les rapports entre les conjoints (ou entre les partenaires non mariés : droit coutumier du plaçage) apparaissent, selon les enquêtes marqués par la violence contre les femmes. Au regard des recommandations du Programme d'Action de la CIPD concernant l'Egalite et l'Equité entre les Sexes et le Renforcement des Pouvoirs des Femmes, le Gouvernement Haïtien appuie résolument les actions concrètes du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme.

Je vous remercie.